

## 6 Développement des approches territoriales

### 6.1 Cadre conventionnel

Sous programme 3 Assurer une mission de réflexion prospective

### 6.2 Contexte général

La prise de conscience de la nécessité d'intégrer la politique forestière dans des projets territoriaux s'est traduite au niveau national essentiellement par le lancement des chartes forestières de territoire.

### 6.3 Contexte régional

La gestion des forêts selon les principes de multifonctionnalité et de territorialité prend toute sa dimension en région Provence Alpes Côte d'Azur. Elle est ainsi inscrite au cœur des politiques régionales forestières et en trouve une application spécifique dans le cadre de la convention interrégionale 2000-2006 pour les massifs des Alpes (CIMA) qui constitue un élément nouveau du cadre de contractualisation Etat-Régions en vue d'une action commune sur les territoires. 5 chartes sont actuellement engagées en région PACA sur les territoires de montagne suivants : Champsaur (05) ; Vésubie (06) ; Luberon (84) ; Annot (04); Artuby-Verdon (83)

Hors du territoire montagne, sont engagées la charte des Maures (83) et celles de La Sainte Victoire (13), des territoires d'Uchaux-Monts de Vaucluse (84) et de La Camargue (13). D'autres démarches territoriales sont en émergence au travers desquelles peut être inscrit la forêt (pays, communautés d'agglomération, CC,...).

#### Présentation des Chartes Forestières de Territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

	Champsaur (05)	Vésubie (06)	Luberon (84)	Annot (04)	Artuby-Verdon (83)
<b>Le territoire</b>					
Géographie	Massif et vallées	Vallée	Massif et piedmonts	Vallée	Plateau
Zone montagne	oui	oui	en partie	oui	oui
Nombre de communes	29	7	76	5	9
Superficie territoire	80 000 ha	36 700 ha	165 000 ha	20 500 ha	28 500 ha
Type d'organisation territoriale à l'échelle du périmètre	Non organisé 3 communautés de communes	territoire organisé Pays	territoire organisé PNR	territoire non organisé mais inclus dans un pays	territoire non organisé mais inclus dans un PNR
Typologie du GIS Alpes du Nord	Rural avec site touristique dont pôle spécialisé	rural avec pôle touristique spécialisé	rural avec pôle industriel et/ou tertiaire	Rural avec sites touristiques	Rural
<b>La Forêt</b>					
Logique forestière territoriale supra					
Taux de boisement (hors zone d'altitude)	25%	60%	45%	75%	50%
Propriété	équilibre privé-public	dominante publique	Dominante privée	Dominante privée	Dominante privée
Essences, types de forêt	forêt paysanne, forêt RTM et forêt de production mélèze, hêtre, sapin, épicéa, pin sylvestre	forêt de production sapin, épicéa, mélèze, pin sylvestre	forêt méditerranéenne cèdres, pins, chêne vert, chêne blanc	recru, forêt de protection et de production pin sylvestre, pin noir, châtaignier, hêtre, mélèze, chêne	forêt méditerranéenne pin sylvestre dominant
<b>Enjeux de la forêt</b>					

enjeux non bois de espaces forestiers	forêt RTM / 4 PPR paysage (plan paysage du PNE, bocage)	paysage (fermeture milieux) risque incendie tourisme/accueil public	paysage risque incendie	RTM tourisme/accueil public	?
Biodiversité – Natura 2000 zone forestière	Parc National des Ecrins SIC, ZICO, ZPS réserves naturelles	Par National du Mercantour	Natura 2000 (landes, pelouses, forêt ) Objectif Biodiversité	-	-
Site pilote agriculture durable	oui	non	non	non	non

*Remarque : les fonctions forestières à l'analyse ne sont pas différenciatrices, en effet valorisation des bois locaux, amélioration de la mobilisation des bois, sylviculture adaptée à la montagne, engagement des collectivités au bénéfice d'une gestion de la forêt privée, essor filière aval, accueil touristique et des urbains sont des thèmes récurrents*

La constitution d'un réseau fédérant les territoires engagés dans cette démarche s'inscrit dans une triple perspective :

- Accompagner les projets de charte
- Organiser les échanges entre sites et favoriser l'émergence d'une conception partagée de l'outil Charte
- Faire émerger des contributions pour la construction du schéma stratégique des Alpes



La dimension alpine au sein de la région Provence Alpes Côte d'Azur doit être considérée à sa juste valeur : **Avec deux millions d'hectares la zone Alpes représente 65% du territoire régional.**

## 6.4 Objectifs

1. Poursuivre l'animation du réseau des chartes forestières de territoire de montagne et l'émergence d'une conception partagée de l'outil Charte: contenu minimum, principes fondamentaux et finalités. Le Réseau se situe comme le lieu de réflexion et de concertation pour développer une vision partagée entre les acteurs « traditionnels » et professionnels de la forêt, et les autres acteurs du territoire (voir rapport réseau alpin des chartes forestières)
2. Accompagner les projets de charte forestière et d'autres démarches forestières territoriales (schémas de desserte, plan de massif,..) : contribution méthodologique, formation-information d'élus, organisation d'ateliers-réflexion,
3. Echanges entre sites : communication (site Internet, liste de diffusion, autre outil), organisation journées d'échanges, visites de sites et rencontres techniques
4. Contributions sur des problématiques forestières régionales : force d'analyse et de propositions à partir des chartes et d'autres démarches territoriales

## 6.5 Déroulement et résultats obtenus :

- Participation aux comités de pilotage et réunions techniques des chartes
- Organisation de la première réunion le 12 février 2003 du Comité de Suivi Interrégional qui a pour mission d'orienter les axes et formes d'intervention du réseau chartes de montagne, de veiller à ce que ce dernier réponde bien aux besoins des membres du réseau. (voir compte-rendu ; note d'orientation)
- Poursuite des activités du réseau alpin dans l'appui et l'accompagnement des pilotes, animateurs et partenaires des chartes (appui méthodologique, échanges d'expériences, informations....) : voir rapport-bilan 2002 et 2003
- Identification des démarches territoriales en région PACA qui permettraient d'intégrer un volet forestier (essentiellement au niveau des pays : Paillons, Provence Verte, Pays Dignois, Pays des 3 V)
- préparation de sessions d'information auprès des élus pour développer des projets communs forêt publique / forêt privée (ONF-CRPF-COFOR)
- Organisation d'un comité technique de l'OFME sur le thème d'une « vision partagée des chartes forestières de territoire en région PACA », le 22 mai 2003 (Cf. §3)
- Contribution aux rencontres nationales des Chartes forestières de territoire à Avignon les 3-4 juin 2003, notamment sur le thème de la participation et de la concertation des acteurs.

Plusieurs projets de territoire ont bénéficié au cours de l'année 2003 d'un appui à une inscription de la forêt dans les politiques territoriales en émergence (pays), et à l'articulation des attentes des acteurs locaux avec une offre « forestière ». Cette démarche est notamment en cours sur les pays Dignois, pays de Provence Verte, pays des Paillons, pays des 3 V ou encore celui de Serre-ponçon.

D'autre part, une contractualisation de projets et d'actions est aujourd'hui formalisée sur les territoires du Luberon, d'Annot et de Vésubie dans le cadre des chartes forestières de territoire. Les chartes d'Annot et de Vésubie ont été signées fin 2003 et celle du Luberon devrait l'être au cours du second trimestre 2004.

## **Annexes :**

Annexe 10 : Compte-rendu et note d'orientation du Comité de Suivi interrégional du réseau alpin des chartes forestières de territoire (mars 2003)

Annexe 11 : Documents et compte-rendu de l'atelier « concertation et participation des acteurs du territoire » des Rencontres nationales des chartes forestières de territoire des 3-4 juin 2003

Annexe 12 : Bilan 2003 du réseau alpin des chartes forestières de territoire